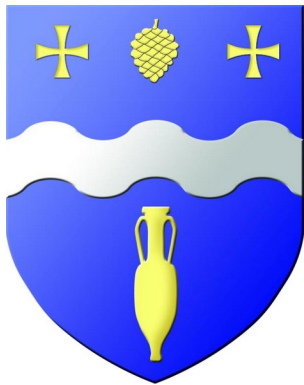


BULLETIN MUNICIPAL DE FÉLINES



<http://www.mairie-felines.fr>

LE MOT DU MAIRE

Cette septième édition de notre bulletin municipal m'offre l'occasion de vous apporter des informations sur les activités que nous avons entreprises au cours des derniers mois, d'autant que les circonstances actuelles ont drastiquement limité nos échanges habituels.

Nous traversons en effet, depuis plusieurs mois une crise sanitaire inédite qui a mis à mal un bon nombre de manifestations ou d'activités que nous avions coutume d'entreprendre et de partager.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler la gravité de ce virus et la nécessité de bien respecter l'ensemble des gestes barrières indispensables à la limitation de l'épidémie. A l'heure où je vous écris, je peux comprendre les difficultés de sortie et de travail imposées par le confinement, mais le respecter reste un impératif, tant notre région est touchée de plein fouet et le nombre de cas continuant à s'accroître. Nous avons en conséquence, décidé avec le conseil municipal et les membres du CCAS la mise en place par les commerçants locaux d'un système de livraison de courses à votre domicile ou par tournées hebdomadaires.

Tout d'abord nous avons voté le budget très tardivement car l'équipe nouvellement élue en mars dernier n'a pu se réunir qu'en juin dernier. Vous trouverez la présentation de ce dernier ainsi que différents programmes d'investissements. Je veux ensuite revenir sur le chantier de réhabilitation de notre ancien couvent qui a enfin démarré au début de l'été avec la partie réseaux et maçonnerie. Ce chantier sera le grand chantier du mandat puisque son coût dépasse le million d'euros. Cet investissement nous demande un gros effort financier mais nous restons très confiants pour son financement notamment par les différentes subventions obtenues ou à venir qui devraient atteindre les 80 %. La commune portera les 20 % restants amortis par les loyers des 7 logements créés. Une salle d'exposition sera également créée dans l'ancienne chapelle dans laquelle nous pourrions retrouver des patrimoines mobiliers en lien avec l'histoire du lieu ou propres à notre commune.

Notre action a aussi porté sur le volet économique notamment en lien avec la filière bois par la création de deux dessertes forestières pour desservir certains massifs. Quant à la voirie communale, nous avons aménagé une partie de la traversée de Sembadel-Gare qui avait fortement souffert suite aux orages de 2018. Nous continuons le travail sur l'urbanisme notamment la carte communale partielle pour permettre de définir les zones à construire. Le but de ce document étant d'avoir d'une part, un outil permettant le développement économique par la création d'une zone d'activités. Celle-ci sera en lien avec la filière bois, première richesse économique du secteur et créatrice d'emplois. Et d'autre part, de définir une zone à lotir permettant d'offrir des terrains destinés à la construction d'habitations.

Enfin notre action s'adresse aux différents services en place et tout particulièrement la partie communication. La commission réfléchit à améliorer le site internet et nous remercions d'ores et déjà la famille PIERRET pour son bénévolat et son investissement dans ce domaine.

Pour conclure, je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin qui sera entre vos mains pendant ces moments si particuliers.

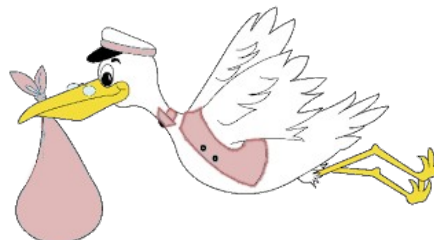
Prenez bien soins de vous, Très cordialement à vous tous !

Philippe MEYZONET, Maire

ÉTAT CIVIL 2019

NAISSANCE

TAISSIDRE Clarence Gisèle
Jennifer née le 11 Août 2019



MARIAGES

BERÇOT Alain Daniel François
Et
GIBERT Mireille Pierrette
mariés le 13 Avril 2019

FOURNERIE Lionel Pierre
Et
MALHOMME Séverine
mariés le 28 Septembre 2019



DECES

THERMOZ-LORCIERE Pierre André décédé le 22 Juillet 2019

VICAL Yves Marcel André décédé le 28 Juillet 2019

FILLAIRE Gérard décédé le 17 Septembre 2019

GRANGE Paul Louis décédé le 1^{er} Octobre 2019

MATEO Nicole Lucienne décédée le 6 Novembre 2019



LE BUDGET

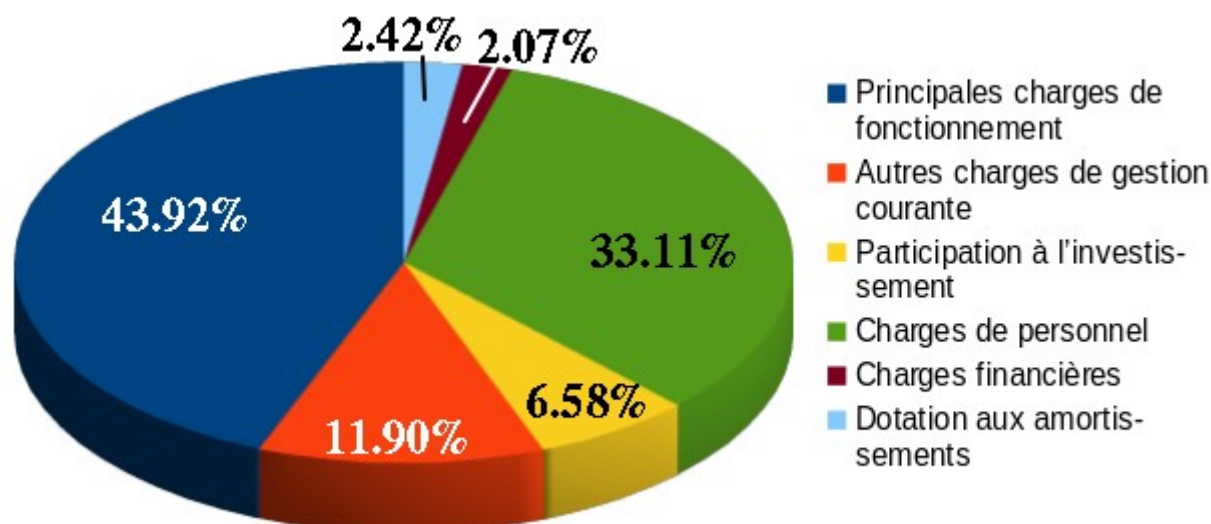
Fonctionnement

Le budget primitif est voté par le Conseil Municipal. Il est adopté le **17/07/2020**

1°) Les Dépenses (liste non exhaustive)

Les principales charges de fonctionnement à caractère général	
Électricité, eau	15 000,00 €
Combustibles	11 000,00 €
Prestations de services (contrats déneigement, ramassage, informatique, éclairage public...)	16 000,00 €
Fournitures administratives, scolaires, voirie, entretien, petits équipements...	9 700,00 €
Frais postaux et télécommunication...	4 000,00 €
Entretien des bâtiments, réparations des bâtiments et voiries	19 126,33 €
Maintenance (informatique et divers)	5 000,00 €
Primes d'assurance (dont 7800 € assurance maîtrise d'ouvrage ancien couvent)	17 600,00 €
Administration des impôts	4 700,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (notaires...)	2 500,00 €
Publicité, publications, relations publiques	11 500,00 €
Remboursement de frais engagés avec la commune de Sembadel	35 000,00 €
Les charges à caractère général représentent au total la somme de	173 676,33 €
Les charges de personnel	
Personnel titulaire et non titulaire	130 900,00 €
Les autres charges de gestion courante	
Indemnités des élus	24 700,00 €
Subvention de fonctionnement aux associations	6 500,00 €
Contributions aux organismes de regroupement (régie des transports, CCAS...)	7 500,00 €
Autres charges de gestion courante représentent au total la somme de	47 110,00 €
Les charges financières	
Intérêts des emprunts	8 167,78 €
Participation à l'investissement	
Virement à la section d'investissement	26 000,00 €
Dotations aux amortissements	
Dotations aux amortissements	9 549,00 €

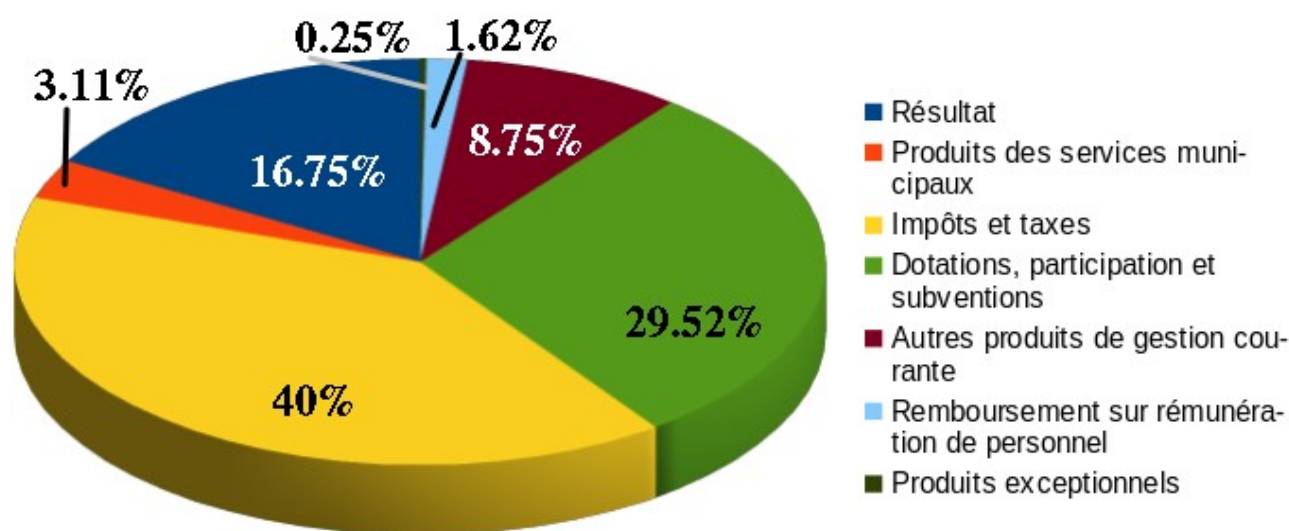
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 395 403,11 €



2°) Les Recettes (liste non exhaustive)

Résultat	
Résultat antérieur reporté	66 216,27 €
Les produits des services municipaux payants	
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	5 000,00 €
Mise à disposition du personnel	7 000,00 €
Les produits des services représentent au total la somme de	12 286,00 €
Les impôts et taxes	
FNGIR (Fonds Nationaux de garantie Individuelles des Ressources)	21 817,00 €
EPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)	6 676,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	10 000,00 €
Impôts locaux (soit une moyenne de 339,91 € par habitant)	108 094,00 €
Attribution de compensation (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay)	11 586,00 €
Dotations, participations et subventions représentent au total la somme de	158 173,00 €
Les dotations, participations et subventions	
Dotation forfaitaire	77 400,00 €
Dotation solidarité rurale	27 381,00 €
FCTVA	2 208,84 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 494,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitations	4 744,00 €
Autres participations	500,00 €
Dotations, participations et subventions représentent au total la somme de	116 727,84 €
Autre produit de gestion courante	
Revenus des immeubles (loyers)	33 400,00 €
Autres produits de gestion courante représentent au total la somme de	34 600,00 €
Atténuation de charges	
Remboursement sur rémunération du personnel	6 400,00 €
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels	1 000,00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 395 403,11 €



Investissement

1°) Les principales dépenses d'investissement (liste non exhaustive)

Réalisation document d'urbanisme (carte communale partielle)	3 316,00 €
Matériel et outillage d'incendie (borne en attente)	4 100,00 €
Intempéries 2018	64 447,60 €
Programme d'infrastructure d'intérêt général	11 215,16 €
Remboursement Emprunt Capital	27 478,11 €
Voirie communale	45 000,00 €
Bâtiments communaux	20 000,00 €
Mobilier, matériel et outillages voirie, bureau, informatique	14 000,00 €
Réhabilitation ancien couvent	1 396 968,38 €
Terrains	5 010,00 €
Desserte forestière (Auffour/Plagnes/Estables)	361 104,46 €
Voie communale	5 000,00 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 549 466,82 €

2°) Les principales recettes d'investissement (liste non exhaustive)

Subventions d'équipements	839 798,12 €
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	51 535,00 €
Virement à l'investissement de la section de fonctionnement	26 000,00 €
Emprunt	600 000,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 549 466,82 €



Année 2020 : le budget est équilibré

Section de fonctionnement :
dépenses = 395 403,11 €
recettes = 395 403,11 €

Section d'investissement :
dépenses = 1 549 466,82 €
recettes = 1 549 466,82 €

LA TRAVERSÉE DE SEMBADEL-GARE

La circulation étant très importante avec le passage d'environ 2000 véhicules par jour, camions compris, la vitesse observée dépasse très fréquemment les 50 km/h réglementaires. Les communes de Sembadel et Félines, ont sollicité l'avis d'expert en matière de circulation et ont fait appel au département pour les guider dans les démarches.

Mardi 10 novembre 2020

Réception des travaux de la traversée des communes de Sembadel et Félines.



Messieurs Laurent CHARRE, conseil général de la Haute-Loire, Michel FAVERSIENNE, maître d'œuvre, Philippe MEYZONET, maire de la commune de Félines, Laurent COSTON, adjoint au maire de Félines, chargé de la voirie, Roland GOBET, maire de la commune de Sembadel, Dominique RAYMOND, adjoint au maire de Sembadel, chargé de la voirie, Mathieu FERRER, entreprise BROCC

La traversée de Sembadel a été réduite de chaque côté afin d'obliger les conducteurs à plus de prudence.

Malgré les cônes en plastique limitant encore un peu la voie, les voitures se sont croisées sans problème. Les poids lourds se croisent également sans difficultés particulières.

Il restera à mettre des blocs de pierre afin d'empêcher certains automobilistes de rouler sur les bas-côtés.



L'ANCIEN COUVENT SAINT JOSEPH DE FÉLINES

Jamais, à mon sens, l'ancien couvent de Félines n'aura autant fait la « une » de la presse locale, alimenté les propos, figuré souvent avec « ordres du jour » de réunions diverses. Élus, techniciens de tout bord, entrepreneurs, curieux foulent le sol de ces lieux où peu d'éléments font mémoire du passé.

Excepté la porte d'entrée, la niche au dessus sans le locataire, attend un protecteur qui ne peut-être autre que Saint Joseph, Patron du couvent-école d'autrefois. La cloche sur la façade sud, muette, allégée de sa chaîne ne sonne ni la rentrée de la classe ni les offices des sœurs. Toujours présente, elle espère se faire entendre à nouveau pour les moments joyeux.

Cependant ce site chargé d'histoire a été le lien de vie de femmes vivant dans la discrétion et connues pour leur efficacité d'enseignement et d'assistance auprès des habitants du bourg et des environs jusqu'en 1958.

Le bâtiment d'architecture quelconque, souvent remanié, sans respect particulier sur la façade nord où des ouvertures anarchiques furent pratiquées, des bâtiments annexes accolés. Quelques années après le départ des dernières religieuses de Saint Joseph, les bâtiments accueillirent une colonie de vacances pour des enfants de quartiers défavorisés de Lyon, sous la responsabilités de l'œuvre du Prado fondée par le Père Chevrier.

En 1976, la commune décide d'acquérir l'ancien couvent pour 120 000 Francs à la Congrégation Saint Joseph du Puy. En 1977 jusqu'en 1982, la Société « INOXALI » occupa les lieux.

En 1988, deux objectifs animent le conseil municipal : les logements sociaux, un lieu culturel. Après les travaux, deux T2, un F5 et un F4 furent créés. Le culturel restait à venir...

L'ancienne chapelle à l'abandon sera occupé par des locataires peu respectueux du passé. Elle fut convertie en entrepôts de matériel par le comité d'animation de la commune.

Enfin en 2020, un projet de réhabilitation voit le jour et l'ancienne chapelle permettra de rassembler les souvenirs du patrimoine religieux, culturel et agraire de la commune.

Si ces lieux ne présentent pas de particularités architecturales, ils sont chargés d'histoires peu banales : la fondation et la période révolutionnaire.

LA FONDATION

Le 9 mai 1715, Marguerite POUMAREL et Benoîte DEYDIER achètent une maison à Vital DURAND, payée 180 livres par le curé Guillaume PRALONG de Félines auquel elles promettent de rembourser cette somme.

Les deux futures religieuses achètent un 'Chenevrier » à Pierre SABRES payé 50 livres.

Le 23 octobre 1715, Monseigneur de la Roche Aymond, évêque du Puy, autorise ces filles dévotes de Félines à vivre sous la règle de la Congrégation de Saint Joseph du Puy.

Le Baron Pierre de Saint André de Saint Just (aujourd'hui Bellevue la Montagne) donne également son accord.

Le 30 juillet 1718, le registre des délibérations de la vénérable université de Saint Mayol sise au Puy mentionne qu'elle a comme propriété le Prieuré de Félines. Une note indique qu'elle vend en rente constituée une propriété à Monsieur le curé de Félines pour y installer les sœurs de Saint Joseph. Sœur Rose FOUILLY signe les actes en tant qu'économe de la communauté de Félines.

La date de la fondation est donc celle du contrat d'achat. Une des plus anciennes fondations du Diocèse.

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

La Haute Loire n'est pas épargnée, le secteur Craponne – la Chaise Dieu encore moins. La petite communauté de Félines se disperse, certaines retrouvent leurs familles, d'autres se cachent dans les environs menant une vie clandestine.

Deux d'entre elles trouvent refuge dans la ferme FAYET à Almance où un prêtre réfractaire assure les messes et les sacrements en pleine nuit.

Le 13 mars 1794, elles sont dénoncées, Marie BOYER et Anne JOURDE sont chargées sur un char à bœuf et acheminées sur Craponne où la chapelle du couvent Saint Joseph est pour l'heure devenue la salle d'attente pour rejoindre la Guillotine place du Martouret au Puy. Elles retrouvent deux sœurs de félines Marie RANCHOUX et Rose SOULIER.

Le bien de Félines est vendu comme bien national à Brioude, acheté par Antoine SAUVADET des Echandélis (Puy de Dôme). Par quel miracle Marie BOYER et Anne JOURDE ont échappé à la machine infernale, évasion, complicité d'un garde républicain ?

Toujours est-il que le 2 août 1804, elle rachètent à Jean Baptiste SAUVADET, petit-fils d'Antoine SAUVADET le couvent de Félines dans lequel la vie conventuelle reprendra jusqu'en 1958.

Bien des sœurs de Saint Joseph succédèrent à ces pionnières, plusieurs d'entre elles reposent en terre félineuse....A suivre !!!

Georges PERRU
Membre de la Commission Municipale
Culture - Patrimoine

LE COUVENT AVANT LA RÉNOVATION DE LA TOITURE



LE COUVENT PENDANT LA RÉNOVATION DE LA TOITURE





DÉBUT DES TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS DU COUVENT



La Chapelle



Couvent côté logements



Couvent côté garages

DESSERTES FORESTIÈRES

Deux dessertes forestières ont été réalisées ces deux dernières années. La première a été celle de La Soucheyre-Peygut-Champvieille et la deuxième Estables-Auffour.



Soucheyre-Peygut-Champvieille



Ces travaux ont consisté à créer une route forestière accessible aux camions permettant de traverser les massifs desservis. Ensuite des pistes de débardage ont été créées pour exploiter les bois des parcelles situées au cœur du massif forestier. Enfin des aires de stockage ont été prévues pour l'entreposage des grumes, situées à des endroits centraux, faciles pour les chargements.

Le coût de ces deux opérations représentent environ un montant de 200 000 € qui sont financés par des subventions à hauteur de 80 % et donc un autofinancement apporté par la commune très raisonnable de l'ordre de 40 000 € financé par les dotations annuelles.



Direction La Soucheyre

Cette action menée en forêt permet également de donner une plus value aux parcelles situées dans les massifs desservis car les coûts d'exploitation deviennent plus modérés et l'accessibilité des parcelles est bien meilleur.



Estables - Auffour

Sur un plan économique, ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offre pour leur réalisation. Nous avons eu le bénéfice de pouvoir travailler avec une entreprise locale qui a été la mieux disante et en l'occurrence je veux citer l'entreprise Malfant TP de Félines. Ces travaux ont

été conduits sous la maîtrise d'œuvre du GPF et sous contrôle de la DDT de la Haute-Loire et du service économique de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay par le biais de son chargé de mission Forêt-bois Maxime Estrade et du stagiaire Baptiste Compte.



Aire de stockage des grumes

Aujourd'hui devant les résultats obtenus que vous pourrez découvrir avec les photos ci-contre, nous pouvons témoigner de la réussite de ces projets qui sont avant tout structurants pour le développement de la commune et de la filière bois.

La commission communale voirie agriculture forêt se réjouit de tels aménagements et réfléchit dorénavant et déjà à d'autres projets similaires sur d'autres massifs de la commune en particulier le secteur de Vacheresse pour les années prochaines.



Auffour D906

Améliorer votre logement grâce aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

L'Agglomération du Puy-en-Velay, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement Services et la Ville du Puy-en-Velay ont renouvelé leur partenariat pour favoriser la rénovation de l'habitat, avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2024. Cette opération mobilise 635 600€ de l'Anah, 784 500 € de la communauté d'agglomération, **soit plus de 4 millions d'euros d'aides aux propriétaires sur les 4 années à venir. Profitez dès aujourd'hui, des aides pour rénover votre logement !**

L'OPAH, c'est quoi ?

Un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés bailleurs ou occupants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement (sous réserve de remplir certaines conditions).

Les principaux objectifs :

- Amélioration des performances énergétiques,
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap,
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements

Comment ça marche ?

Une **équipe technique** est mise à disposition gratuitement et sans engagement de tous les propriétaires pour les **conseiller** et les **accompagner** au montage des dossiers de demande de subventions :

Vous êtes intéressé ? Contactez la Société Publique Locale du Velay (SPL)

04 71 02 52 52

contactopah@splvelay.fr



N'hésitez pas, avant d'engager des travaux, à prendre contact pour savoir si votre projet peut émerger à une aide financière. Les aides financières de l'OPAH peuvent être cumulables avec d'autres dispositifs d'aides. Faites le point avec la SPL du Velay.

Plus d'informations à découvrir sur le site <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/habitat-urbanisme/> rubrique « aides aux propriétaires »





La ressource forestière, un levier de développement économique

La valorisation du bois est un des grands enjeux du développement économique de la Communauté d'agglomération. Grâce au soutien financier de la Communauté d'Agglomération et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un référent bois énergie est en appui au développement de cette solution sous toutes ses formes.

L'OR DE LA HAUTE-LOIRE, C'EST SA FORÊT

La forêt représente une part importante de l'économie. Pour aider les entreprises du secteur, la Région a lancé un plan bois de 37 millions d'euros de crédits pour la période 2017-2021 destinés à déclencher 52 millions d'euros d'investissements dans la filière.

VALORISER CETTE RES-SOURCE LOCALE : UN DES GRANDS ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le président de la Communauté d'agglomération, Michel Joubert précise : *"La filière bois est un modèle d'économie circulaire qui, depuis l'amont forestier jusqu'à l'aval industriel, peut créer à chaque stade de la valeur économique et de la valeur écologique. De plus, l'utilisation du bois-énergie contribue à l'entretien de la forêt permettant d'en améliorer l'état sanitaire, la valorisation des sous-produits et des connexes de scierie, tout en créant de nombreux emplois en zone rurale"*.

RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE DES TERRITOIRES RURAUX

La Communauté d'agglomération accompagne les collectivités et les entreprises souhaitant initier un projet de chaufferie bois tout combustible et toute puissance confondue. L'agglomération, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose notamment une aide financière à hauteur de 80 % concernant les notes d'opportunités nécessaires pour vérifier la pertinence de la solution bois énergie et indispensable pour toutes les demandes de subventions liées à l'installation.

FIBOIS, L'INTERLOCUTEUR INCONTOURNABLE DES PORTEURS DE PROJET

L'agglomération a acté une action pour développer le bois énergie pendant trois ans sur son territoire avec l'aide FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes comme animateur. En plus d'organiser des journées d'information sur le combustible bois, FIBOIS

Auvergne-Rhône-Alpes est un interlocuteur incontournable aux côtés des porteurs de projet.

Pour cela, l'agent de FIBOIS propose sur le territoire de la Communauté d'agglomération un accompagnement individualisé pour chaque projet concernant la réflexion, l'appui au montage technique, l'aide à la mise en œuvre administrative et la conduite du montage financier.

Professionnels, entreprises et municipalités, pour tout projet ou une demande de renseignement, veuillez contactez les personnes ci-dessous.

Renseignements :

• Nicolas Da Silva, Chargé de mission Bois énergie – FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
04 73 16 59 79 / 07 50 68 78 26
n.dasilva@fibois-aura.fr

• Maxime Estrade, Chargé du développement économique de la filière Forêt & Bois du Puy-en-Velay. 06 72 68 31 67
maxime.estrade@lepuyenvelay.fr

ZAPPING

PRÊT DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX AUX USAGERS

L'Agglomération a acquis en 2019 deux broyeurs de végétaux électriques. Elle les propose à la location pour les usagers de son territoire, et des campagnes de broyage en déchèteries. Une convention a également été passée avec un paysagiste du territoire qui apporte du broyage en déchèterie.



LES CONTENEURS ENTERRÉS : UN NOUVEAU SYSTÈME POUR COLLECTER LES DÉCHETS

Dans la volonté de minimiser l'impact des bacs de collecte des ordures ménagères et des colonnes de tri dans le paysage urbain, l'Agglomération a décidé, en collaboration avec les communes de Polignac et d'Espaly-Saint-Marcel, d'installer des conteneurs enterrés qui remplacent les anciens bacs.



Philippe Meyzonet, vice-président de l'Agglomération, et Maxime Estrade, agent de développement de la filière Forêt-Bois à l'Agglomération, ont proposé un complément aux premières formations afin d'approfondir les diverses connaissances sur les usages et caractéristiques du matériau bois.



L'Agglomération fait plancher les professionnels sur la construction en bois local

Après un premier rendez-vous réussi en 2019 réunissant une vingtaine de professionnels de la construction pour trois journées de formation concernant la construction en bois local, la Communauté d'agglomération a réitéré son action en proposant une nouvelle formation intitulée "Le bois à la perfection".

Cet automne une quinzaine de professionnels de la construction ont suivi la formation de 3 jours proposée sur le territoire "Le bois à la perfection". Chaque journée a débuté par une matinée en salle animée par un formateur de l'interprofession FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes. L'après-midi était l'occasion de rapprocher le matériau bois à sa provenance et sa transformation locale. Pour cela les participants ont eu l'occasion de rencontrer les protagonistes travaillant l'arbre et donc le matériau bois en amont de sa mise en œuvre dans la construction. Pour la première journée, la gestion et l'exploitation forestière étaient à l'honneur en se déplaçant directement sur un chantier forestier dirigé par l'ONF (Office national des forêts) et en rencontrant

par la même occasion une entreprise de travaux forestiers. La transformation et la valorisation locale du bois était l'objectif des visites des deux autres journées avec notamment la visite de la scierie Maurin (Rosières), la SAS Filaire (Sembadel) et la menuiserie Defix (Vernassal). Ces visites concrètes sont une aubaine pour les profes-

sionnels suivant la formation afin de rapprocher le produit à sa mise en œuvre.

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION TECHNIQUE "LE BOIS À LA PERFECTION"

Les objectifs d'une telle formation sont multiples :

- Connaître les différents types de revêtements extérieurs sur structures bois.

- Maîtriser les principes de conception et de mise en œuvre d'un mur à ossature bois.
- Savoir détecter les défauts de conception et/ou de mise en œuvre d'un mur à ossature bois et des vêtements extérieures sur structure bois.

LA VALORISATION DU BOIS LOCAL, UNE STRATÉGIE IMPORTANTE AUX YEUX DE L'AGGLO

Par sa grande ressource en bois et par le grand nombre d'entreprises de la filière forêt-bois notre territoire a de nombreux atouts à faire valoir quant au potentiel de fourniture et de transformation local pour la construction en bois.

La Communauté d'agglomération, par le biais de sa stratégie "construction bois local" œuvre dans l'objectif de rapprocher l'offre et la demande.

UNE ACTION CONCRÈTE AU CŒUR DE NOS TERRITOIRES

Après avoir fait le pari gagnant de délocaliser les premières formations au plus près de notre territoire, Philippe Meyzonet, vice-président de l'Agglomération, et Maxime Estrade, agent de développement de la filière Forêt-Bois à l'Agglomération, accompagnés de Baptiste Compte, en apprentissage dans ce service, ont proposé un complément aux premières formations afin d'approfondir les diverses connaissances sur les usages et caractéristiques du matériau bois et de ses dérivés qui fut également une réussite.



La Communauté d'agglomération accompagne les collectivités, les professionnels et les entreprises souhaitant initier un projet incluant du bois local.



LES ASSOCIATIONS FELINOISES

Les Anciens Combattants

Président : BRAVARD-CHEVALIER André

L'Association des Parents d'Élèves

Co-Présidentes : PERNET-MUGNIER Olivia et COSTON-PETITJEAN Isabelle

Le Bois Joli

Président : RIVERA Jean-Marie

Tous les jeudis après-midi dans la salle des associations

Le Café des Fées

Présidente : JOUFFRET Nathalie

Tous les jeudis après-midi, tous les vendredis après-midi et samedis après-midi

L'ACCA

Président : DURAND Jean-Paul

Le Comité d'Animations

Président : EUSTACHE Xavier

La Gymnastique Volontaire

Présidente : VALENTIN Sylvie

Tous les mercredis de 19 h à 20 h

Le Tarot

Président : DUROURE Bernard

Le Yoga

Président : BEAUDUIN Valérie

Tous les lundis de 18 h à 19 h 30

Tous les vendredis de 10 h à 11 h 30



LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

« LA GARE DES P'TITS LOUPS »



Cela fait maintenant un an qu'Aurélie Delabarre et Odile Rocipon ont ouvert les portes de « La Gare des P'tits Loups » (Maison d'Assistants Maternelles) située à l'esplanade de la gare de Sembadel. Cette maison, conçue par les communes de Félines et Sembadel a pour but d'améliorer la garde des enfants de nos deux localités qui ont pris en charge le coût des travaux ainsi que celui du matériel de puériculture, des jeux, jouets etc.



Un bel élan de solidarité s'est mise en place avec les parents qui ont aidé bénévolement à la réalisation de petits travaux tels que le nettoyage des locaux, la décoration et mise en place. L'accueil des petits se fait dès la naissance. Aurélie et Odile bénéficient d'un agrément pour 4 enfants chacune. Il y a donc dans ce lieu d'accueil un total de 8 enfants. Les horaires d'ouverture de 7 h à 19 h du lundi au vendredi.

Une association a été créée afin d'organiser des animations spécifiques pour les p'tits loups (Goûter du mardi gras - Goûter de Pâques - Goûter Halloween - Goûter de Noël)

Un grand merci aux communes de Félines et Sembadel, à Monsieur Jean-Luc Quintin, notre employé communal, ainsi qu'à tous les participants qui ont aidé à la réalisation de ce projet. Des remerciements aussi pour les Comités d'animations des deux communes. Enfin, nous exprimons notre vive gratitude à tous ceux et celles qui nous ont donnés des jeux, des jouets et du matériel de puériculture.

Pour des renseignements complémentaires concernant « La Gare des P'tits Loups », veuillez contacter Aurélie et Odile au 04 63 84 93 68.



Accueil de Loisirs La Chaise-Dieu

Service Unifié

Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs est porté par le Service Unifié qui est un regroupement de huit communes du Plateau Casadéen (Bonneval, Cistrières, Connangles, Félines, La Chaise-Dieu, La Chapelle-Geneste, Malvières, Sembadel), l'équipe d'animation (Pierrette, Mélanie, Cyril et Mylaine) accueille les enfants dès 3 ans 1/2 et jusqu'à la veille des 13 ans, et de 10 à 17 ans pour les plus grands à Cas'Ados avec Cyril.



L' Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année (les mercredis et pendant les vacances scolaires).

La structure est ouverte en journée complète de 8h à 18h (ajustement possible des horaires sur demande préalable 7H30 - 18H15). Il est également possible que les enfants puissent venir en demi-journée avec ou sans le repas.

Les temps d'accueil des enfants s'échelonnent le matin de 8h à 9h30 et le retour aux famille a lieu de 16h45 à 18h.

Pour une meilleure organisation des activités, il est primordial que les familles inscrivent leur(s) enfant(s) au minimum 48h à l'avance.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap est possible. La structure étant signataire du Protocole pour l'accueil des enfants en situation de handicap en Centre de Loisirs et de Vacances, la structure est ouverte à tous et adaptée aux besoins spécifiques de chacun. Il convient de respecter au mieux l'intérêt de l'enfant porteur de handicap et celui des autres

enfants accueillis. Un accompagnement spécifique par le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) est réalisable.

La communication est faite aux familles via des flyers préparés par l'équipe d'animation, qui sont distribués dans les écoles du territoire à chaque période de vacances scolaires et de mercredis ainsi que par mails, par oral directement à l'Accueil de Loisirs ou sur la page facebook Casados.

Inscriptions

Les familles doivent inscrire leurs enfants soit par mail à contact@alshlachaisedieu.fr, par téléphone au 04 71 00 56 67 ou au 06 45 89 49 34 ou directement à l'Accueil de Loisirs le plus tôt possible, les commandes au fournisseur de repas étant effectuées une semaine à l'avance. Réservation des repas obligatoire 48H avant le jour de présence de l'enfant.

A chaque nouvelle inscription, les parents ou responsables légaux doivent remplir un dossier d'inscription dûment complété et signé et joindre les documents suivants au dossier :

- Copie de la carte vitale (numéro de sécurité sociale).
- Copie des vaccinations du carnet de santé à jour.
- Copie de l'Attestation d'assurance périscolaire.
- Attestation CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial (si les éléments ne sont pas transmis, le service se verra dans l'obligation d'établir une facturation égale au plafond maximal forfaitaire). Merci de communiquer à l'équipe d'animation les changements de QF en cours d'année.
- Ordonnance et autorisation écrite des parents s'il y a un traitement médical à prendre
- Copie du PAI, et attentions particulières à avoir si besoin.
- En cas de régime et d'allergie alimentaire, merci de prévenir l'équipe d'animation pour le bien être de l'enfant à travers une meilleure prise en charge.
- La structure est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 3 ans 1/2 ou scolarisés. Ils doivent être propres (prévoir des vêtements de rechange).
- En cas de maladie, l'ALSH se garde le droit de contacter les parents pour envisager un retour au domicile, si cela semble nécessaire.

Ces dossiers sont à retirer à l'Accueil de Loisirs ou dans les Mairies du territoire casadéen.

Activités quotidiennes

Diverses activités sont proposées aux enfants : des activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques, en lien avec la lecture... des activités qui se voudront le plus possible ludiques et réfléchies en amont. La variété des types d'activités proposées en fera la richesse, ainsi à travers cette variété, les différents rythmes de vie des enfants seront respectés et favorisés ; enfin chaque enfant pourra se sentir à l'aise et y trouver son compte et de ce fait se sentir bien et épanoui dans le groupe. De façon à ce que chacun trouve sa place, l'enfant aura sera au cœur des activités et pourra choisir ce qu'il veut faire dans la mesure du possible.

Des activités spécifiques en lien avec le territoire et les projets seront proposées aux enfants, telles que des stages à thématique, des mini-séjours, des rencontres diverses et variées (EHPAD, Relais Petite Enfance, Associations, Forum...).



L'ADMR de La Chaise Dieu vous permet de mieux vivre chez vous et de vous simplifier la vie grâce à ses services au domicile.

Maintien à domicile : vous souhaitez rester le plus longtemps possible chez vous, l'ADMR apporte l'assistance adaptée : entretien du logement, du

linge, préparation des repas, téléassistance, aide aux courses, aux gestes essentiels de la vie...

Possibilités d'aides financières par le conseil départemental (APA, PCH,.....) les caisses de retraite, les mutuelles,

Ménage et repassage : vous avez besoin d'un peu d'aide pour entretenir votre maison ? A tout âge et dans n'importe quelles situations, nous pouvons vous apporter de l'aide à vous séniors, aux jeunes actifs, à toutes les familles...

Soutien aux familles, gardes d'enfants à domicile : passage difficile dans la vie, maladie, accident, ou bien l'arrivée d'un enfant, une grossesse... nous pourrions vous apporter de l'aide...

Dans toutes ces situations, vous pourrez bénéficier d'une réduction ou bien un crédit d'impôt de 50%.

Pour réaliser tous ces services et vous apporter l'aide nécessaire, nous mettons à votre disposition des salariés compétents, encadrés par des personnes bénévoles. Nous assurons nos prestations dans le respect des protocoles sanitaires et de la sécurité des personnes.

Une année peu ordinaire pour les bénévoles

L'année 2020 a particulièrement bouleversé les services d'aide à domicile qui ont subi la crise COVID-19. Tous nos bénévoles se sont mobilisés pour y faire face et rester aux côtés des personnes aidées. La solidarité, la prudence et le courage ont été nécessaires mais nous ont permis de traverser les moments difficiles. Bravo aussi au personnel d'intervention pour leur dévouement.

La vie ne s'arrête avec la COVID-19, et surtout pas la vie associative ! Au contraire nous avons encore plus besoin de bénévoles, contactez-nous

ADMR de La Chaise Dieu
25 rue St Martin 43 160 LA CHAISE DIEU
Tél . : 04 71 00 03 26
Mail : info.lachaisedieu@fede43.admr.org
www.fede43.admr.org

L'ADRESSAGE

Il est important d'avoir une adresse correcte composée d'un nom de voie et d'un numéro afin d'avoir :

- une rapidité d'intervention des divers services de secours (Accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site...)
- une efficacité des divers services à domicile (aide à la personne, service de ramassage des déchets, déploiements des réseaux tels que EDF, Eau, Téléphonie mobile, Fibre)
- une optimisation de la livraison du courrier et des colis.
- une généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples

Relevant de la responsabilité de la commune, les noms et les numéros sont validés par l'équipe municipale et tous les frais engagés à cette occasion sont pris en charge par la commune.

Les propriétaires sont ensuite chargés de leur entretien et renouvellement le cas échéant. Ces derniers ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles. Néanmoins, les conseils municipaux ne sont pas compétents pour fixer les dénominations des voies privées.

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie, vous avez la possibilité de les faire soit par courrier, soit par internet <https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche>

Liste non exhaustive des administrations et organismes

- Caisses de sécurité sociale et de retraite (AGIRC-ARRCO, MSA, CAF, CPAM, CNAV)
- Mutuelles (axa, maif, maaf, gmf, mgen)
- Assurances (auto moto habitation)
- Énergie (électricité, gaz, eau)
- Banques
- Téléphone, internet, télévision
- Pôle emploi
- Concessions funéraires (services de la mairie)
- Service des impôts, ordures ménagères, taxe habitation et foncière
- Salariés prévenir l'employeur (attestation de la mairie)
- Entreprises attestation de la mairie pour le registre du commerces et des sociétés
- Animaux tatoués ou pucés, fichier national d'identification des carnivores domestiques
- Services en charge des cartes grises (SIV)



La municipalité a reçu les numéros des habitations, les plaques neuves pour le nom des hameaux ainsi que les plaques nominatives des rues.

La pose des nouveaux panneaux concernant le noms des hameaux a été effectuée.

Le plus long sera la pose des noms de rues et des numéros.

Un courrier sera adressé à tous les habitants afin de leur fournir leur nouvelle adresse. A charge pour ces derniers de faire le nécessaire auprès des administrations

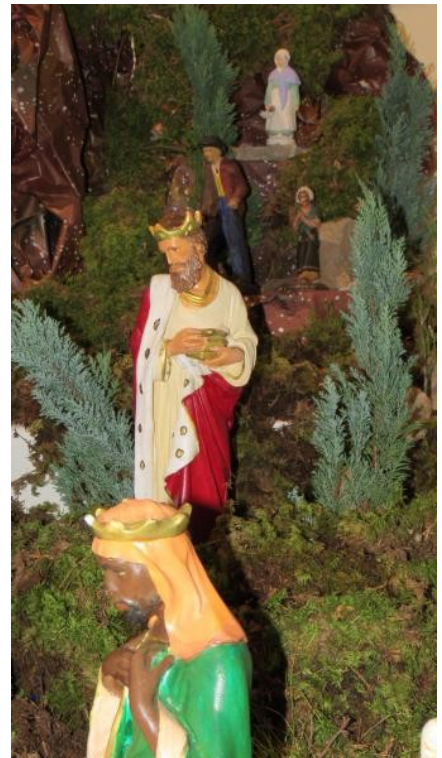


LA CRÈCHE

Depuis plusieurs années, Georges PERRU installait ses santons de Noël au Puy en Velay. C'était l'occasion de venir les voir retracer l'histoire de la période de Noël. Mais la crise sanitaire étant bien trop présente, les santons ne sortiront pas de leurs boîtes au grand regret des visiteurs.



Malgré tout, Georges PERRU et Jacky MARTIN, ont installé une petite crèche dans l'église de Félines. Pour ceux qui feront le déplacement, les santons accueilleront les pèlerins tous les jours entre 10 heures et 16 heures, jusqu'à la fin de janvier 2021.



Les santons étaient guidés par l'Ange messager.

LES SANTONS

Parmi mes souvenirs d'enfance
La fête de Noël reste ma préférée
J'ai un peu oublié les cadeaux et la chance
De voir le beau sapin tout illuminé ;

Car de loin, le mouvement le plus important
C'était celui de la préparation de la crèche,
De tous ces santons que j'aimais tant,
Que l'on disposait dans la mousse fraîche.



Bien protégés dans leur enveloppe de papier
Ils passaient leur année dans la boîte en carton,
Enfant j'aurais voulu les voir toute l'année
Pourtant ma marraine avait une explication :

Il faut prendre garde, ils sont fragiles
Les 'santons' en langage provençal
Ce sont de petits saints en argile ;
Le Jésus étant le personnage principal.



On les plaçait avec beaucoup de précaution
Sous les conseils des parents
Qui nous expliquaient que chaque santon
Avait un rôle et cela, était important.

C'était en décembre arrivait le jour de la Saint Barbe
Tout le monde participait à la construction
Tout devait être prêt la veille de Noël
Sauf le petit Jésus, grande question ?



Il doit naître dans la tranquillité
Par le souffle de l'âne et du bœuf bien chauffé.

La nuit était si belle dans l'attente du lendemain
Dans mes rêves, je revoyais tous ces personnages :
Le berger et ses moutons, le meunier, ils partagent
De faibles présents avec l'Enfant Divin.

J'apercevais la Vierge et Joseph, le ravi, le rémouleur,
Le Boumian à l'air méchant et négligé, le pêcheur
L'aveugle guidé par son fils, la fileuse, la belle arlésienne
Le chasseur, les tambourinaires, ces gens qui viennent



Melchior, Gaspard et Balthazar, étaient des rois
En suivant la belle étoile dont la brillance
Les guida à Jésus sur son lieu de naissance
Ils portaient, l'encens, la myrrhe, l'or de la royauté,
Pour eux le petit Jésus était leur futur roi.
Même si pour moi enfant c'était un petit bébé.
Ils venaient d'Orient ce lieu m'était inconnu,
Jésus est né en Provence cela me rassurait
Venant des aînés c'était le seul mensonge convenu
Ce qui comptait : les santons étaient guidés par l'ange messenger.



Le plus important était de vérifier que le petit Jésus
Était bien sur la paille fraîche, le reste demeurait superflu.

Article « Les Santons » de Georges Perru



NOËL ET LES TREIZE DESSERTS

Il s'agit d'une tradition provençale qui a ses variantes sur tout le pourtour méditerranéen et dans l'intérieur des terres provençales. Mais certains desserts sont indispensables dans le maintien de cette tradition dont on ne peut dater l'origine.

Le 24 décembre au soir, le souper se doit d'être frugal, période de pénitence « l'Avent » oblige ; ce n'est qu'après minuit que le Réveillon pourra avoir lieu avec son foie gras, la dinde, les chocolats, etc...

Ce souper dit maigre se déroule sur trois nappes blanches probablement un rappel de la Trinité ; mais aussi il va y avoir trois repas successifs.

Le 24 au soir, à minuit et le 25 à midi, à chaque repas on enlèvera une nappe. Au menu de ce souper il y aura de la morue ou de la brandade, un loup de mer avec cardons en accompagnement ou anchoïade avec branches de céleri et légumes de saison. Fromages blancs.

Il fallait agrémenter par le nombre de desserts, ce souper quelque peu léger. En référence aux apôtres avec le Christ, les desserts seront au nombre de treize. Sur des plats ou des corbeilles minutieusement décorés on dispose en premier lieu :

Les mendiants : fruits secs que l'on trouve en hiver, de la couleur du vêtement des ordres mendiants ayant fait vœu de pauvreté. Les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, les Augustins.

Noix, figes sèches roulées dans le sucre glace, **amandes, noisettes, raisins secs.**

Les dattes : rappelant le passage de L'Enfant Jésus en orient et la fuite en Égypte. Il est même dit que la lettre O sur le noyau, serait l'exclamation de l'Enfant Jésus lorsqu'il aurait vu pour la première fois un palmier dattier.

Les nougats : blancs et noirs d'Allauch (village aux portes de Marseille) en référence aux pénitents blancs et noirs qui étaient très implantés dans le sud de la France.

Les pâtes de coings et fruits confits d'Apt

La pompe : elle doit être réalisée à l'huile d'olive et non au beurre, trouée pour aider à la rompre et non la couper au couteau cela porterait malheur.

Les calissons : si on fête Noël en pays Aixois.

Les oranges et les mandarines corses

Les raisins blancs d'Italie : conserves, suspendus depuis l'automne, éliminant les grains gâtés...

Le melon dit « verdaou » ou le jaune dit canaris

Voilà ce qui est permis pour ne pas pécher déjà, un soir de Noël.

Et la buche me direz-vous ?

Et bien non, elle n'est pas conviée au « gros souper provençal ». Tradition plus récente venant du milieu rural. On faisait briller, du 24 au 31 décembre une buche de bois dur ou issue d'un arbre fruitier, dans l'âtre familial. Si elle crépitait, la moisson suivante serait abondante. Le plus âgé de la famille pratiquait le « cache feu » en jetant un verre de vin cuit sur la bûche afin de conjurer les esprits mauvais.

En 1945 un pâtissier se serait inspiré de ce rituel païen, pour inventer un gâteau, fait de génoise, garnie de crème au beurre, parfumée au fil des années d'alcools divers et roulée en forme de buche.

ANECDOTES DURANT LE CONFINEMENT DÛ À LA COVID 19

GESTION DE CRISE SANITAIRE

Le ressenti de notre maire lors du 1^{er} confinement :

Tout d'abord cette annonce du 16 mars au soir par le Président de la République demandant l'arrêt total des activités de notre Pays. Ce mot guerre employé à plusieurs reprises. J'ai senti un poids qui tombait avec toutes les conséquences que cela allait avoir dès le lendemain. Le confinement a été pour moi une multitude de décisions à prendre rapidement concernant la vie de la commune, de la mairie et des différents services communaux.

Le conseil municipal était « entre 2 ». Le conseil sortant était presque parti, le nouveau conseil élu n'était pas encore opérationnel. Le mardi matin j'ai prévenu mon employeur que je serai absent car je devais réunir en urgence les adjoints sortants.

Nous avons réfléchi tout d'abord aux personnes les plus vulnérables et les plus fragiles en établissant une liste par village. Ensuite nous avons réfléchi aux personnels de la commune, la fermeture des services sachant que l'école était fermée depuis quelques jours et nous avons surtout regardé pour la garde des enfants des personnels soignants de la commune. Nous avons appelé l'ensemble des responsables des associations en leur demandant de stopper toutes leurs activités ou réunions.

Au sein de cette cellule de crise avec les personnels présents et les élus nous avons appelé quelques commerçants locaux pour organiser soit des tournées, soit des livraisons à domicile pour les personnes seules ou ne souhaitant pas sortir ou se déplacer. En parallèle nous avons cherché à nous procurer gel hydroalcoolique et masques qui étaient inexistantes à l'époque.

Après 15 jours de confinement, nous avons décidé de rouvrir certains services (l'agence postale, la reprise de l'activité de l'employé technique qui a aménagé les différents locaux pour recevoir le public, le maintien de l'activité administrative de la mairie en se prémunissant de tout contact avec l'extérieur et le public. Les distances de travail ont été respectées le plus possible).

Face à cette crise, j'ai appelé de nombreuses personnes pour prendre de leurs nouvelles et m'assurer qu'ils n'avaient pas de besoins particuliers tout en veillant au comportement des uns et des autres pour éviter toute contamination.

Dans le même temps je me suis rapproché des différentes entreprises ou activités en place, de voir avec leurs dirigeants comment la situation était abordée avec les différentes mesures imposées. J'ai noté là une grande responsabilité de chacun avec un esprit de solidarité et d'attention portée à cette situation sanitaire inédite.

En conclusion j'ai pu noter une grande conscience dans l'ensemble des Félinois, surtout des gestes de solidarité et d'entraide considérables notamment envers les personnes âgées, malades, isolées, etc.

La preuve en a été également quand j'ai recherché des couturières pour la confection de masques qui ont été donnés à l'ensemble des résidents de nos EHPAD. Nombreuses ont été les personnes qui se sont dévouées à cette fabrication.

C'est important pour un maire de voir se dérouler de telles attitudes ou initiatives car cela montre bien qu'en campagne le chacun pour soi est parfois mis de côté et que l'on retrouve toute cette générosité en cas de coup dur ou de situation préoccupante. Je tiens d'ailleurs à ce que chaque personne qui a apporté un peu de soi pour les plus fragiles, soit vivement remerciée de ses actes et pour avoir répondu spontanément envers les plus démunis et les plus nécessiteux.

CALME, SÉRÉNITÉ, TRANQUILLITÉ

Le ressenti d'une personne lors du premier confinement

En temps normal, nous avons peu de voitures sur les routes, mais surtout des dérangements téléphoniques. Avec ce confinement, les routes étaient vides de véhicules et pas de téléphones intempestifs.

C'était une période propice à la réflexion sur le sens de la vie, l'essentiel à préserver aussi bien sur le plan moral, affectif que matériel. Vivre à la campagne est un bonheur inestimable. Regarder la nature qui nous entoure, porter un intérêt aux personnes du village, s'entraider, nul besoin de centres commerciaux quand les producteurs ou les petits épiciers procurent des produits frais.

En résumé le confinement a été une belle période pour moi, mais je comprends le désarroi des habitants des villes, et surtout de ceux qui ont vu leurs revenus réduits du fait de l'effondrement de l'économie nationale et surtout de ceux qui ont été touchés par la maladie.

STRESS, APAISEMENT, SOIF D'APPRENDRE

Le ressenti d'une personne lors du premier confinement

Le stress était une situation qui m'était inconnue, avec des risques et des contraintes inédites et un manque de contact humain qui fut le plus dur pour moi. J'ai pallié à ce manque par des visioconférences avec mes proches. Je ne supportais pas la contrainte de 1km pour les sorties, car nous sommes en pleine nature et probabilité nulle de rencontrer quelqu'un en pleine forêt.

L'apaisement car nous avons de la chance de vivre en pleine nature et cette situation m'a permis d'apprécier encore plus cette vie, et de conforter mon mode de vie. J'ai apprécié ces moments qui semblaient 'suspendus', sans avion dans le ciel, sans circulation ou presque.

La soif d'apprendre de nouvelles disciplines, que je n'avais pas eu le temps de faire avant. Je bricole beaucoup et dans divers domaines. Je crée beaucoup de choses.

Avec ce confinement, j'ai conforté mon mode de vie et mes habitudes du 'tout' (ou presque) fait maison, qui met en exergue qu'on a peu besoin des grandes surfaces et juste une collaboration avec les producteurs locaux.



Entre nous, c'est humain

A l'attention
des administrés de la commune

La Mutuelle partenaire de votre commune

Madame, Monsieur,

Votre commune, soucieuse de venir en aide à ses habitants, a mis en place une «Mutuelle des Territoires» en partenariat avec Mutualia Alliance Santé, complémentaire santé et prévoyance.

Retraités, indépendants, agents et inactifs, Mutualia et votre commune portent un projet social et solidaire et vous proposent une couverture santé répondant à vos besoins, à des tarifs privilégiés et sans condition.

La mise en place de cette Mutuelle des Territoires vous permet :

- ✓ de ne plus renoncer aux soins,
- ✓ de cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat,
- ✓ de bénéficier de tarifs négociés, grâce à l'implication des élus locaux,
- ✓ de profiter d'une couverture santé optimale et globale, quelle que soit la formule choisie.

Retrouvez plus d'informations au dos de ce courrier et n'hésitez pas à prendre contact avec votre équipe Mutualia de proximité au 04.75.64.63.63.



Mutualia Alliance Santé, Expert de la Mutuelle des Territoires

MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
La complémentaire santé
de votre commune

A qui s'adresse cette offre ?

Aux habitants de la ville quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Les avantages de cette offre

- ✓ **Des tarifs négociés**
- ✓ **4 niveaux de garanties** pour s'adapter aux besoins de chacun
- ✓ **Des conseillers Mutualia de proximité**
- ✓ **Les +** : un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

Pour toute information

N'hésitez pas à prendre contact avec
votre équipe Mutualia de proximité au 04.75.64.63.63.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020



Nous voici rassemblés en ce jour de commémoration, dans un contexte bien particulier en raison des mesures de protection et de confinement. Aucun habitant de notre commune n'a pu assister à cette cérémonie.

Notre région avait été épargnée jusque là, mais la pandémie nous a rejoint avec de nombreux cas sur notre commune. Il est donc vivement conseillé de prendre toutes les précautions nécessaires en appliquant les gestes barrières et de bien respecter les mesures de confinement.



Cela est évidemment bien triste pour notre commune de ne pas pouvoir honorer le devoir de recueillement, de commémoration mais la prudence et le respect des consignes est impératif si nous ne voulons pas vivre des conséquences lourdes pour notre pays et nos communes.

Revenons sur cette date du 11 novembre. C'est un jour de commémoration en hommage au soldat inconnu qui a été décidé lors du vote de la loi du 24 octobre 1922. Elle a eu comme objectif de créer une date de reconnaissance envers tous ces soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale (1914/1918). Cette date symbolise la fin de cette guerre en 1918 par la signature de l'armistice mettant surtout fin à quatre années de barbarie, d'horreurs et de drames humains.

L'histoire nous rappelle le bilan de cette tragédie. La perte importante d'hommes morts au combat, de nombreux mutilés, gazés, blessés, des familles meurtries à tout jamais, un pays laissé en délabrement où des

séquelles sont encore visibles aujourd'hui, un siècle plus tard, dans certaines régions de notre pays.

Depuis la loi du 28 février 2012, la date du 11 novembre est devenue la date d'hommage à toutes les personnes déclarées « Morts pour la France ».

Une gerbe sera déposée au pied du monument aux morts, suivie par une minute de silence, puis la lecture des noms des hommes et femmes « Morts pour la France » avec cette année la lecture des noms de nos soldats morts en opérations extérieures.



Philippe Meyzonet,
Maire



Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : YD/AMK 168/20

MESSAGE de l'UFAC du 11 NOVEMBRE 2020

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais aussi qu'il lui ait été explicité. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer cette information au travers, entre autres, de témoignages.

Il y a 102 ans, près de la gare de Rethondes, dans une clairière de la forêt de Compiègne, était signé l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Ainsi s'achevait, après quatre années de combats meurtriers, la Première Guerre mondiale.

La France, victorieuse, mais affaiblie, déplorait :

- . 1 400 000 morts
- . 740 000 invalides
- . 3 000 000 de blessés
- . des centaines de milliers de veuves et d'orphelins.

Ce bilan très lourd nous rappelle nos valeureux aînés tombés au Champ d'Honneur et reflète l'ampleur de leurs sacrifices consentis pour un idéal de Paix, de Liberté et de Fraternité.

Conservons à cet anniversaire du 11 Novembre 1918 et en hommage au glorieux comportement des soldats de Métropole, des Territoires d'Outre-mer, des Pays alliés et à leur sacrifice, la réelle dimension de ce Souvenir, que nul n'a le droit d'effacer, d'amoindrir ou d'ignorer.

Ils sont morts pour la France !

N'oublions pas non plus nos combattants des Opérations Extérieures pour qui, cette date du 11 novembre, est la façon qu'a la France d'honorer ceux qui se battent et parfois meurent loin de leur pays. Les événements tragiques de ces mois passés nous rappellent, en effet, que l'engagement de ces soldats a un coût, celui du sang.

En cette année 2020, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) estime que la situation internationale, particulièrement dangereuse, rend plus important que jamais, le rôle de l'Organisation des Nations Unies. En ce 75^e anniversaire de la signature de la Charte, l'UFAC invite toutes les générations et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix.

Vive la République !

Vive la France !

oOo



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre déléguée

**Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour le France »**

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,
chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

11 NOVEMBRE 2020
MORTS POUR LA FRANCE DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 2019

- **Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Chef de bataillon Benjamin GIREUD**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Capitaine Alex MORISSE**, 5e régiment d'hélicoptères de combat , mort pour la France ;
- **Major Julien CARETTE**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL**, 5e régiment d'hélicoptères de combat, mort pour la France ;
- **Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU**, 4e régiment de chasseurs, mort pour la France ;
- **Adjudant Alexandre PROTIN**, 4e régiment de chasseurs, mort pour la France ;
- **Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL**, 4e régiment de chasseurs , mort pour la France ;
- **Maréchal des logis-chef Antoine SERRE**, 4e régiment de chasseurs, mort pour la France ;
- **Adjudant Jérémy LEUSIE**, 93e régiment d'artillerie de montagne, mort pour la France ;
- **Adjudant Andreï JOUK**, 2e régiment étranger de génie, mort pour la France ;
- **Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK**, 1er régiment étranger de génie, mort pour la France ;
- **Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK**, 1er régiment étranger de cavalerie, mort pour la France ;
- **Brigadier Kévin CLÉMENT**, 1er régiment étranger de cavalerie, mort pour la France ;
- **Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA**, 1er régiment de hussards parachutistes, mort pour la France ;
- **Maréchal des logis Andy FILA**, 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste, mort pour la France ;
- **Maréchal des logis S.T**, 1er régiment de hussards parachutistes, mort pour la France ;
- **Brigadier Arnaud VOLPÉ**, 1er régiment de hussards parachutistes, mort pour la France.

VIVE LES VIVACES



Une palette végétale pour les espaces publics et les jardins du Livradois-Forez.



Les plantations dans un jardin ou dans la rue racontent beaucoup sur l'esprit du lieu et l'ambiance que l'on veut donner et partager. Dans des massifs, en bordure, au pied d'une façade ou en parterre, les plantes vivaces viennent fleurir et agrémenter le cadre de vie. Elles ont l'avantage de vivre plusieurs années, d'évoluer au fil des saisons et demandent peu d'entretien (2 à 3 interventions par an) pour la taille après la floraison, le paillage et le désherbage.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez propose aux communes et aux habitants une liste non exhaustive de plantes vivaces. Elles sont à la fois indigènes, pour favoriser la flore du Livradois-Forez, et horticoles, pouvant se développer sur le territoire. Ces plantes,

non invasives, sont de tailles, couleurs, formes différentes et s'adaptent à tous les types de sols et au climat du Livradois-Forez.

Préconisations :

- Il est conseillé de commander les plantes en pépinières six mois avant la plantation pour garantir leur production et leur commercialisation.

- Assurez-vous que les plantes choisies en pépinière ne soient pas des cultivars. Ces derniers sont des croisements de plantes développés par l'homme. Ils ont tendance à s'hybrider avec les espèces locales ce qui peut impacter la diversité génétique des essences locales.

- Pour le bon développement des plantes vivaces, veillez à choisir des plants correspondant aux caractéristiques du site (type de sol, exposition, altitude...) et à adapter leur entretien (arrosage, taille...).

- Adaptez l'arrosage aux besoins de la plante :

- Besoin en eau faible : supporte la sécheresse

- Besoin en eau modéré :

- Besoin en eau fort : le sol soit tout le temps humide (besoin en eau fort).

- Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre pépinière locale.



VIVE LES VIVACES ! AU SOLEIL EN MASSIFS



● *Digitalis purpurea*
Digitale
↑120cm 7/m² 
J F M A M J J A S O N D




VIVE LES VIVAGES ! À L'OMBRE



Hosta capitata

Hosta


↑100cm 4/m² 

J F M A M J J A S O N D



Vinca minor

Petite pervenche

↑40cm 3/m² 

J F M A M J J A S O N D

Contact :

Parc naturel régional Livradois-Forez

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Tel. 04 73 95 57 57

Fax : 04 73 95 57 84

info@parc-livradois-forez.org

www.parc-livradois-forez.org

Une autre vie s'invente ici

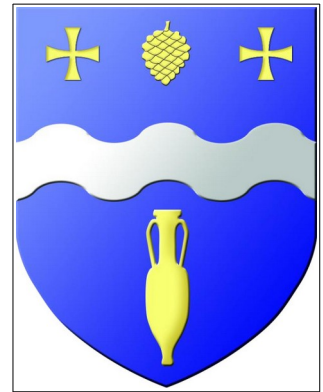




La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Haute-Loire
LE DÉPARTEMENT



**COMMISSION COMMUNICATION,
TOURISME, SPORT**

Philippe MEYZONET
Valérie MONTEIL
Jean-Jacques PERRIN
Benoît DELABARRE
Janette LEMOGNE
Véronique PIERRET

Bulletin Municipal : 7^{ème} édition – décembre 2020
Comité de Rédaction : Commission communication, tourisme et sport
Mise en page : Véronique PIERRET
Photos : Membres de la commission
Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc – Le Puy en Velay
Tirages : 180 exemplaires